

<http://sudeducation92.ouvaton.org/spip.php?article1510>



# Reconduction de la grève mercredi 4 et jeudi 5 janvier 2017 - Pour le classement des lycées en Education prioritaire



- SECONDAIRE  
Date de mise en ligne : mercredi 8 février 2017

---

Copyright © SUD éducation 92 - Tous droits réservés

---

SNES-FSU, CGT Educ'action, SUD Education, SNETAA FO, SN FO LC, SGEN CFDT, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, CNT-SO, SIAES-FAEN

### **Pour le classement des lycées en Education prioritaire**

L'intersyndicale académique réunie ce jour, mardi 3 janvier 2017, prend acte positivement de la mobilisation significative qui a eu lieu aujourd'hui dans les lycées de l'éducation prioritaire, et de la volonté des personnels grévistes réunis en Assemblée Générale de poursuivre l'action. Manifestement, les réponses du Ministère n'ont pas convaincu.

Aussi, l'intersyndicale académique dépose un préavis de grève académique et appelle à la manifestation jeudi 5 janvier 2017 à 10h30 du Collège Versailles (Marseille 3<sup>e</sup>) à l'Inspection Académique et appelle les personnels à se réunir dès mercredi matin dans les établissements pour décider des modalités d'action, y compris du recours à la grève.

L'intersyndicale soutiendra toutes les initiatives prises par les AG d'établissements qui ont pour finalité la satisfaction des revendications.

Nous demandons :

" le maintien des LGT et LP dans l'éducation prioritaire.

" que l'affirmation politique que les lycées ont vocation à rester dans l'éducation prioritaire se concrétise sous la forme d'un classement opposable incluant tous les lycées actuellement classés en ZEP. Nous demandons toujours l'ouverture d'un groupe de travail visant à poser les bases d'une carte renouvelée et élargie des lycées de l'éducation prioritaire sur des critères objectifs et transparents.

" que la liste des lycées destinataires des 450 postes annoncés soit portée à notre connaissance dans les plus brefs délais

" que l'attribution de ces moyens supplémentaires se fasse dans la plus totale transparence

" que l'indemnité REP et toutes les bonifications soient maintenues et étendues à tous les personnels en exercice (AED, AESH...).

L'intersyndicale se réunira à la suite de la manifestation